

activités de la Commission. Après 1924, l'établissement en vertu de la loi de l'établissement des soldats a diminué graduellement et l'établissement et l'attention ultérieure d'après des arrangements contractuels entre la Commission d'établissement des soldats au nom du Gouvernement canadien et le Gouvernement britannique sont devenus les principales activités de la Commission. En 1924, le "plan des 3,000 familles britanniques" a été élaboré; des familles choisies, approuvées par les autorités britanniques et canadiennes et ayant démontré leur aptitude à exploiter une ferme, reçoivent chacune £300 en avance du Gouvernement britannique et s'établissent sur des fermes canadiennes sous la direction de la Commission d'établissement des soldats. (Voir pp. 187 et 960-61 de l'Annuaire de 1926 et pp. 7-8 du rapport de 1931 de la Commission d'établissement des soldats.)

En 1927, le Gouvernement fédéral, celui de la province de Nouveau-Brunswick et celui du Royaume-Uni ont conclu un triple accord en vertu duquel 500 familles britanniques devaient s'établir dans la province de Nouveau-Brunswick; le Gouvernement provincial devait acheter les fermes et le Gouvernement britannique devait fournir les fonds, jusqu'à £300 par colon, pour les frais d'établissement. Plus récemment, l'organisation de la Commission s'est occupée des demandes des fermiers pour bénéficier de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers; le personnel de surveillance du Ministère fait l'évaluation des terres et des rapports sur les demandes des fermiers en vertu de cette loi et de celle de l'établissement des soldats.

En vertu de la loi de l'établissement des soldats de 1919, 25,001 colons-soldats ont été établis sur les terres à l'aide de prêts. Au 31 décembre 1939, il y a 8,646 soldats-colons et 6,071 colons ordinaires qui ont pris les terres abandonnées par d'anciens soldats-colons. A la fin de 1939, l'Établissement des soldats du Canada compte 18,595 propriétés agricoles sous sa juridiction, soit un placement net de \$40,410,050. Il y a 2,240 fermes dont 1,958 sont louées; 4,088 colons ont remboursé leurs emprunts en entier et 2,682 propriétés ont été transférées aux municipalités et aux provinces en vertu de l'article 21A de la loi de l'établissement des soldats.

En vertu du plan d'établissement de 3,000 familles britanniques, 3,346 familles sont venues s'établir au pays. De ces familles, 1,837 avaient abandonné la terre le 31 décembre 1939 et 31 avaient remboursé leurs emprunts, ce qui laisse 1,478 familles encore sur leurs fermes. En vertu de l'accord pour l'établissement de familles au Nouveau-Brunswick, 359 familles sont venues s'y établir dont trois ont remboursé leurs emprunts, 196 ont abandonné la terre et 160 y sont restées.

Le nombre suivant de colons ont demandé de bénéficier de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers: 3,881 soldats-colons, 1,642 colons ordinaires et 1,666 familles britanniques. De ce nombre, 2,225 colons-soldats ont obtenu ces avantages, contractant une dette globale de \$8,686,115 et opérant une réduction de \$3,355,930; 988 colons ordinaires, dette \$3,321,050, réduction \$1,245,683; 978 familles britanniques, dette \$4,201,908, réduction \$1,988,226.

Au 31 décembre 1939, 13,709 évaluations de terres et rapports avaient été faits en Colombie Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario et les Provinces Maritimes.

Les autres services d'enquête sont: pour le Ministère des Mines et Ressources dans des districts ruraux au sujet de demandes faites en vertu de la loi des allocations aux anciens combattants de 1930; pour le Ministère des Pensions et de la Santé Nationale et la Commission canadienne des Pensions, au sujet des demandes de secours, et des enquêtes spéciales au sujet de cas de pension dans les districts ruraux; pour la Commission des allocations aux personnes à charge.